



## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteurs** Philipp Matthias Bregy, CVPO, Beat Rieder, CVPO  
**Objet** Promotion de l'e-mobilité  
**Date** 17.03.2011  
**Numéro** 5.125

---

Le Canton du Valais s'est engagé depuis le début de la présente législature dans une démarche visant à mettre en œuvre les principes du développement durable. Cette initiative est présentée sous le nom d' « Agenda 21 cantonal » et fait écho à la Charte du développement durable, adoptée en 1998 par le Grand Conseil valaisan.

Pour ce qui concerne l'engagement No 10 (Transports et mobilité de l'Agenda 21), il est indiqué parmi les mesures retenues pour une mise en œuvre à court terme :

- *Soutenir les initiatives « pionnières » tendant à réduire les transports inutiles ou à tester de nouvelles idées en matière de déplacements professionnels et de loisirs.*

Notre canton, par son Agenda 21, s'est donc déjà résolument engagé dans l'objectif stratégique souhaité par les auteurs du présent postulat.

Il est ainsi admissible de confier ce type de tâche, en conformité avec les mesures énoncées dans l'Agenda 21 cantonal, à des instances relevant du privé ou/et du para-public.

L'administration cantonale, principalement par ses services de l'énergie, des transports, ainsi que de la circulation routière et de la navigation, pourrait apporter son soutien (financier et/ou humain, sous réserve de moyens ad hoc devant être alloués dans le cadre des futurs budgets de l'Etat) à des initiatives présentées par des entités souhaitant développer des projets en lien avec l'e-mobilité dans notre canton.

Dans un premier temps, il est envisageable que la FDDM puisse assurer une part de la coordination nécessaire à mettre en place, pour soutenir les initiatives innovantes dans le domaine de la e-mobilité.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

**Lieu, Date** Sion, le 13 janvier 2012